

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 3 décembre 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Était absent :

Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

1212-01

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia :

- a) *Modifications au calendrier des dates des séances ordinaires de 2013.*
- b) *Délégation d'une personne au comité de travail conjoint pour la sauvegarde des écoles dans la MRC de Matane.*
- c) *Réunions des maires.*
- d) *Embauche d'une aide en comptabilité.*

3. Lecture et adoption des procès-verbaux des 5 et 15 novembre 2012.

1212-02

Sur proposition de monsieur Ghislain Lamarre, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1212-03

Sur proposition de monsieur Jean-Pierre Chouinard, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1212-04

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 50 230.68 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de novembre 2012 est de : 82 054.77 \$.

5. Rapport de voirie.

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait un bref survol de l'état des travaux de voirie qui ont été effectués en novembre 2012.

6. Programme L'Accorderie du Centre d'Action Bénévole de la Région de Matane.

1212-05

La directrice générale / secrétaire-trésorière résume la présentation faite au conseil avant la séance de travail du 29 novembre dernier par madame Nadine Turcotte du Centre d'Action Bénévole de la Région de Matane.

Considérant que L'Accorderie est un système économique non monétaire dans lequel la monnaie d'échange est le temps. Une Accorderie développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration de la qualité de vie de tous ses membres, les Accordeur(e)s.

Considérant que Le Centre d'Action Bénévole de la Région de Matane souhaite obtenir une participation de la municipalité au projet L'Accorderie de la Matanie.

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu...

- d'accorder une contribution financière de 50.00 \$;
- de prêter un local pour une rencontre avec la population et les comités au moment jugé opportun;
- de diffuser l'information via les moyens de communication locaux.

7. Ferme André Bélanger – Facturation pour location de machinerie pour la saison hivernale 2012-2013.

1212-06

Considérant la facture reçue de Ferme André Bélanger au montant de 4 599.00 \$ toutes taxes incluses pour la location de machinerie pour la saison hivernale 2012-2013 concernant le chargement des véhicules de déneigement;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à effectuer le paiement selon l'entente soit, de 50 % de la facture (2 299.50 \$) en décembre 2012 et le paiement de l'autre moitié en avril 2013.

8. Association du Cancer de l'Est du Québec – Don de 200\$ prévu en 2012.

1212-07

Considérant le paiement annuel d'une somme de 200.00 \$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec pour les années 2011, 2012 et 2013, lequel a été adopté en 2011;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à faire parvenir un chèque de 200.00 \$ à l'Association du Cancer de l'Est du Québec.

9. Demande d'appui de l'AFÉAS de Saint-Léandre.

1212-08

Attendu que tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

Attendu qu'un grand nombre d'entre eux est au prise avec l'intimidation, soit comme agresseur, comme agressé ou les deux;

Attendu que l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportements et de problèmes relationnels;

Attendu que notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que le Conseil municipal proclame le 8 décembre comme étant la « Journée contre l'intimidation » dans la municipalité de Saint-Léandre et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

10. Radios portatifs pour les camions de déneigement.

La directrice générale / secrétaire-trésorière mentionne au conseil le résultat de ses recherches relativement à l'achat de radios portatifs à être installés dans les camions de déneigement et ce, afin de donner aux conducteurs un environnement de travail plus sécuritaire.

Ce point sera discuté plus en détails lors d'une rencontre préparatoire au budget 2013.

11. Salaire de l'adjointe administrative.

1212-09

Considérant le travail effectué par l'adjointe administrative auprès de la directrice générale / secrétaire-trésorière apportant une grande aide, de son niveau d'avancement dans les tâches effectuées et de son désir de demeurer à l'emploi de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accorder à l'ajointe administrative une hausse de salaire

représentant 0.50 ¢/l'heure, soit l'indice des prix à la consommation (IPC) plus 2.4 % et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013.

12. Avis de motion concernant le règlement fixant le traitement des élus pour l'exercice financier 2013.

Avis de motion est donné par madame Julie Bérubé concernant l'adoption d'un règlement fixant le traitement des élus pour l'exercice financier 2013.

13. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes (21 décembre au 6 janvier)

1212-10

Considérant la période de fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes des années antérieures;

Il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu que cette année, le bureau soit fermé du 21 décembre 2012 au 6 janvier 2013 inclusivement.

14. Déclaration des intérêts pécuniaires des élus.

La déclaration des intérêts pécuniaires des élus est déposée par chacun des conseillers à l'exception de madame Johanne Paquet et de monsieur Clarence Lévesque.

15. Nomination d'un 2^e maire suppléant.

1212-11

Considérant l'absence du maire suppléant actuel monsieur Clarence Lévesque pour des raisons médicales;

Considérant que la municipalité se retrouve donc sans maire suppléant;

Considérant que madame Julie Bérubé se dit intéressée à remplacer monsieur Lévesque pour le temps que durera son absence;

Considérant qu'aucun autre conseiller et/ou conseillère ne manifeste le désir d'occuper un tel poste;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu de nommer madame Julie Bérubé à titre de mairesse suppléante à la municipalité de Saint-Léandre avec tous les droits, privilèges et obligations qui sont rattachés à ce poste et, qu'elle est également déléguée pour siéger au Conseil de la MRC de Matane.

16. Contrat d'entretien et de soutien des applications ainsi que contrat de soutien des équipements 2013 avec le fournisseur PG Solutions.

1212-12

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser le paiement du service annuel de PG SOLUTIONS, qui est le fournisseur informatique de la municipalité, pour un montant total de 6 814.97 \$ \$ taxes incluses : 4 708.23 \$ pour le contrat

d'entretien et soutien des applications et 2 106.74 \$ pour le contrat de soutien des équipements.

17. Facturation pour le mélange de l'abrasif et du calcium pour la saison hivernale.

1212-13

Considérant que la facture a été reçue de monsieur Dave Caron pour mélanger l'abrasif et le calcium pour la saison hivernale 2012-2013 et ce, au montant de 1 470.00 \$ taxes en sus;

Considérant qu'une erreur d'une heure a été constatée à l'étude de ladite facture;

Considérant que monsieur Caron ne possède pas les numéros de TPS/TVQ requis auprès du gouvernement;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et majoritairement résolu, le conseiller numéro 1 monsieur Jean-Pierre Chouinard étant contre, d'autoriser le paiement de cette facture sans les taxes applicables et en retranchant l'heure chargée en trop.

Le chèque sera donc au montant de 1 385.00 \$.

18. Programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale ».

1212-14

Considérant la réception de l'acceptation de la municipalité de Saint-Léandre par les instances gouvernementales relativement à l'aide gouvernementale pour l'établissement des programmes « Municipalité Amie des Aînés » et « Politique Familiale Municipale »;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer les protocoles d'entente requis et de débiter le processus de création de ces programmes.

19. Demande de soutien financier du comité Les P'tits Léandre.

1212-15

Pour éviter toute apparence de conflit d'intérêts concernant ce point, monsieur Ghislain Lamarre se retire de la table, il est 20h50;

Considérant que la dernière aide financière reçue du Fonds de Visibilité Northland Power par le Comité Les P'tits Léandres était pour défrayer les coûts du service pour les années 2011 et 2012;

Considérant des revenus de 5 125.95 \$ et des dépenses de 6 189.23 \$, soit un manque à gagner de 1 062.28 \$ pour ce comité;

Considérant la disponibilité d'un montant au budget 2012 de la municipalité;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser l'émission d'un chèque de 1 062.28 \$ à l'ordre du Comité Les P'tits Léandres à titre de soutien financier.

Monsieur Ghislain Lamarre revient à la table, il est 20h53.

20. Varia

- a) *Modifications au calendrier des dates des séances ordinaires de 2013.*

1212-16

Considérant que l'année 2013 est une année d'élection générale dans toutes les municipalités du Québec (le jour du scrutin est prévu pour le 3 novembre 2013);

Considérant qu'il n'est pas possible pour le conseil de siéger à compter de 16h30 le 30^e jour précédent celui du scrutin (soit à compter du 4 octobre 2013, 16h30) et ce, jusqu'à ce que la majorité des candidats élus à un poste de conseiller ouvert aux candidatures aura prêté serment, sauf si, pendant cette période, survient un cas de force majeure nécessitant l'intervention du conseil;

Considérant que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2013 a déjà été adopté lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2012; résolution 1211-06;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu de changer la date de la séance ordinaire prévue le 7 octobre 2013 à 20h pour le **MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2013 À 20H.**

Également, le conseil en profite pour corriger la date de la séance ordinaire prévue le lundi 1^{er} avril 2013 pour le **MARDI 2 AVRIL 2013 À 20H** et ce, en raison de la fête du Lundi de Pâques.

- b) *Délégation d'une personne au comité de travail conjoint pour la sauvegarde des écoles dans la MRC de Matane.*

1212-17

Considérant que les conseillers de la MRC de Matane ont exprimé le vœu de prendre une part active à la sauvegarde des écoles dans les municipalités rurales;

Considérant la résolution numéro 331-05-12 du Conseil de la MRC de Matane demandant à la commission scolaire de permettre la mise en place d'un comité de travail conjoint (municipal-scolaire) qui devra se pencher sur l'ensemble des éléments et proposer une alternative crédible et viable pour ce dossier;

Considérant que la MRC de Matane s'est engagée à mettre en place un comité de travail formé d'élus, de représentants de la CSMM, d'agents de développement et d'intervenants (parents) du milieu;

Considérant que chaque municipalité devait déléguer une personne représentative du milieu pour participer à un comité travail conjoint (municipal-scolaire) qui se penchera sur la problématique et les moyens d'actions à mettre de l'avant afin d'assurer la survie des écoles primaires et secondaires;

En conséquence, il est proposé par madame Johanne Paquet et unanimement résolu de déléguer monsieur Ghislain Lamarre comme représentant de la Municipalité de Saint-Léandre sur le comité travail conjoint (municipal-scolaire) pour la sauvegarde des écoles dans la MRC de Matane et de communiquer le nom de la personne déléguée au préfet de la MRC de Matane.

c) Réunions des maires.

En réponse à la question du conseiller numéro 1 monsieur Jean-Pierre Chouinard, monsieur le maire Yvon Tremblay mentionne que tous les procès-verbaux des réunions des maires de la MRC de Matane sont remis dès que disponibles à la directrice générale / secrétaire-trésorière.

Ils sont bien en vue au bureau municipal et peuvent être consultés en tout temps étant publics.

d) Embauche d'une aide en comptabilité.

Le conseil se demande s'il y aurait lieu d'embaucher madame Françoise Pelletier comme en décembre 2011 pour aider aux tâches reliées aux prévisions budgétaires.

La directrice générale / secrétaire-trésorière résume la conversation téléphonique qu'elle a eue ce jour avec madame Pelletier. Cette dernière a posé des questions sur le déroulement de l'année 2012 et selon elle, il n'y aurait pas lieu d'obtenir l'aide d'une comptable et également, elle mentionne avoir un emploi du temps très chargé jusqu'au congé des Fêtes et n'a malheureusement pas de disponibilité.

21. Période de questions.

22. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h26.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.